



For immediate release

July 19, 2021

Agreement reached between City of Moncton and CHEA-PSAC Local 60200

MONCTON, NB – During today’s Regular Council Meeting, Moncton City Council ratified an agreement with members of the City Hall Employees Association (CHEA), local 60200 of the Public Service Alliance of Canada (PSAC).

This agreement covers 226 professional, technical and clerical employees, including civilian members managed by the Codiac RCMP. Negotiations had been taking place since December 2020 as the previous contract expired on December 31, 2020.

“Our inside workers offer a high level of dedicated service and contribute significantly to our organization and to our community’s quality of life.” said Mayor Dawn Arnold. “This five-year agreement offers stability and ensures that we can continue to provide quality service to move our city forward.”

The new five-year agreement offers CHEA-PSAC Local 60200 a yearly average wage increase of 1.65 per cent over five years and improved contract language.

“We are pleased to see that this new agreement was reached in a respectful and professional manner,” added City Manager Marc Landry. “Thank you to all those involved in working diligently and remotely throughout the negotiating process during the pandemic.”

The new agreement will be retroactive January 1, 2021 and will expire on December 31, 2025.

– 30 –

Information:

Isabelle LeBlanc

Communications, City of Moncton

506-853-3592 / Isabelle.leblanc@moncton.ca



Pour diffusion immédiate

Le 19 juillet 2021

Entente conclue entre la Ville de Moncton et la section locale 60200 de l'AEHV-AFPC

MONCTON, N.-B. – À sa séance ordinaire d'aujourd'hui, le Conseil municipal de Moncton a ratifié une entente avec les membres de la section locale 60200 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), qui représente l'Association des employés de l'hôtel de ville (AEHV).

Cette entente regroupe 226 employés professionnels, techniques et de bureau, dont les membres du personnel civil de la GRC Codiac. Les négociations se déroulent depuis décembre 2020; la précédente convention était échue depuis le 31 décembre 2020.

« Ce groupe d'employés assurent un niveau élevé de service spécialisé et apportent un énorme concours à notre administration et à la qualité de vie de notre collectivité, a déclaré Dawn Arnold, mairesse. Cette entente de cinq ans apporte de la stabilité et permet de s'assurer que nous pourrions appuyer l'épanouissement de notre ville. »

La nouvelle entente de cinq ans permet aux employés membres de la section locale 60200 de l'AFPC, qui représente l'AEHV, de toucher une hausse annuelle moyenne de salaire de 1,65 % sur cinq ans, en plus d'améliorer le libellé de la convention.

« Nous sommes heureux d'avoir pu conclure cette nouvelle entente dans le respect et le professionnalisme, a souligné Marc Landry, directeur municipal. Merci à tous ceux et celles qui ont participé avec diligence, en distanciel, au déroulement des négociations pendant la pandémie. »

La nouvelle entente, qui produit rétroactivement ses effets au 1^{er} janvier 2021, arrivera à expiration le 31 décembre 2025.

– 30 –

Information :

Isabelle LeBlanc

Communications, Ville de Moncton

506-853-3592 / Isabelle.leblanc@moncton.ca